



MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE

Depuis le 31 mai 2022, L'association SUDS, à Arles est certifiée [QUALIOPF](#).

Cette marque d'État, reconnue par le Ministère du Travail et de l'Emploi, est un label fiable et transparent qui certifie la qualité des formations proposées par SUDS, à Arles. N'attendez plus ! Nous vous accompagnons dans votre demande de prise en charge de stages et master-classes.

VOUS ÊTES INTERMITTENT·E DU SPECTACLE OU SALARIÉ·E D'UNE STRUCTURE CULTURELLE

Vous bénéficiez de la formation professionnelle continue auprès de l'AFDAS

- Téléchargez le programme de formation du stage sur notre site suds-arles.com
- Demandez votre devis en ajoutant le stage dans votre panier en cliquant sur "Formation pro"
- Demandez la prise en charge sur [votre espace AFDAS](#) en joignant ces documents

VOUS ÊTES SALARIÉ·E D'UNE STRUCTURE DE L'ANIMATION OU DU SOCIAL

Rapprochez-vous de votre employeur·euse ou directement d'UNIFORMATION pour en [faire la demande](#).

VOUS EXERCEZ EN LIBÉRAL OU ÊTES AUTO-ENTREPRENEUR·SE

Procédez à une demande en ligne auprès du FIFPL - Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

- Téléchargez le programme de formation du stage sur notre site suds-arles.com
- Demandez votre devis en ajoutant le stage dans votre panier aux conditions formation pro
- Demandez la prise en charge sur [votre espace FIFPL](#) en joignant ces documents

VOUS ÊTES AGENT·E DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

Prenez attache avec votre chef·fe de service ou la Direction des Ressources Humaines de votre collectivité territoriale. Nous sommes à votre écoute pour transmettre tout document utile à votre employeur.

VOUS ÊTES SALARIÉ·E EN CDI OU CDD :

Des modalités de prise en charge s'offrent à vous à l'initiative de l'employeur·euse (plan de formation de l'entreprise). Nous sommes à votre écoute pour vous transmettre tout document utile à votre employeur.